



## litige salarié /employeur

Par **Davidpro**, le **01/04/2023** à **10:32**

Bonjour ,

je suis un salarié dans le secteur de nettoyage tant que Manager d'équipe , je gère un tres large secteur .

j'étais débauché mon mon actuelle employeur, qui viens de proposer une rupture conventionnelle sans aucun motif .

je suis dans l'entreprise depuis un an .

en ce moment je peux trouver un emploi dans le meme secteur dans la ville ou jhabite car il na aucune offre pour l'instant.

je souhaite avoir des conseils pour ce sujet .

je reste disponible pour toutes informations complémenatires .

cordialement,

Par **P.M.**, le **01/04/2023** à **10:58**

Bonjour,

Que ce soit l'employeur ou le salarié qui propose une rupture conventionnelle, il n'a pas à la motiver, l'autre pouvant la refuser...

Si vous n'avez pas de clause de non-concurrence au contrat de travail, vous pourriez donc être embauché facilement par un autre employeur du m^me secteur d'activité...

Si l'employeur actuel n'a pas de nouveau chantier sait peut-être ce qui le pousse à vous faire cette proposition plutôt que de recourir au licenciement économique m^me si la rupture conventionnelle n'a pas vocation à s'y substituer...

Je vous conseillerais en cas d'acceptation de vous faire assister lors de la négociation par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié...